

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 50-52 (2000-2002)

Heft: 205

Artikel: Une émission au nom d'Auguste et de Tibère attribuable à Chalcis

Autor: Spoerri Butcher, Marguerite

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une émission au nom d'Auguste et de Tibère attribuable à Chalcis

Marguerite
Spoerri Butcher

Au sein des trouvailles monétaires faites par les archéologues suisses en Grèce, à Erétrie (Eubée)¹, se trouve la pièce décrite ici, trouvée en 1967 dans le secteur F/5 (= F/600 NO du nouveau plan de la cité)²:



av: [—] – ΚΑΙΣΑΡ; monogramme CA à droite; tête nue d'Auguste à dr.
rv: [TIB]ΕΡΙΟΣ – ΚΑΙΣ[ΑΡ]; tête nue de Tibère à dr.
AE, 22.4 mm, 9.67 g, 180°
Inv. N 99

Cette monnaie a été frappée aux effigies d'Auguste et de Tibère, dont les portraits sont facilement reconnaissables. Elle présente la particularité de ne pas porter d'indication claire de l'autorité émettrice qui a décidé de sa frappe, en tout cas pas sous la forme habituelle d'un ethnique au génitif pluriel.

Il faut certainement rapprocher cette pièce, restée inédite, des deux monnaies décrites sous le numéro S-5474 du supplément I au RPC³, dont nous reproduisons ici la description:

av: ΣΕΒΑΣΤΟΣ – []; bare head of Augustus, r.
rv: ΤΙΒΕΡΙΟΣ – []; bare head of Tiberius, r.
AE, 21 mm, 10.58 g, 360° (coll. BCD, from Eretria), ainsi qu'une deuxième monnaie de la collection BCD (from Thessaly), pour laquelle le poids et le diamètre ne sont pas spécifiés.

L'usure de la surface de ces deux monnaies n'a permis qu'une lecture partielle de la légende monétaire, raison pour laquelle le monogramme XA n'y est pas mentionné. Cependant, la similitude dans l'exécution des portraits (surtout celui d'Auguste), ainsi que la bonne corrélation du diamètre et du poids sont autant d'arguments pour justifier un rapprochement entre la trouvaille d'Erétrie et ces deux monnaies. Il est vrai que celles-ci n'emploient pas systématiquement les lettres lunaires (epsilon et sigma) comme la pièce d'Erétrie, mais cette différenciation ne porte, à notre avis, guère à conséquence, surtout que les deux types de sigma sont utilisés conjointement dans la légende monétaire, ainsi pour ΣΕΒΑΣΤΟΣ.

Les auteurs du supplément I au RPC avaient classé cette émission parmi les monnaies d'attribution incertaine, en suggérant néanmoins qu'elle puisse avoir été frappée dans la province d'Achaïe ou de Macédoine, au vu de la provenance des deux monnaies de la collection BCD (Erétrie et Thessalie).

1 Il s'agit des fouilles menées par l'École suisse d'archéologie en Grèce, depuis 1964. Un inventaire des trouvailles monétaires d'époque romaine est en train d'être établi par la soussignée.

2 Au sujet des fouilles du secteur F/5, voir K. Schefold, *Antike Kunst* 11, 1968, p. 96. Pour le nouveau plan archéologique d'Erétrie, voir P. Friedmann, *Antike Kunst* 39, 1996, pp. 102–106.

3 A. Burnett – M. Amandry – P.P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage, Supplement I* (London–Paris 1998). Ce sont là en tout cas les seules monnaies qui autorisent un tel rapprochement.

Avec la trouvaille d'Erétrie présentée ici, deux des trois monnaies de cette émission proviennent maintenant du territoire de la cité eubéenne. En admettant une circulation régionale de ce type de monnaies, on peut alors, avec un certain degré de vraisemblance, proposer la Grèce centrale comme lieu d'émission (Béotie, voire même Eubée).

Par ailleurs, le monogramme XA fournit un autre indice. Un tel monogramme sert en effet à désigner l'atelier de Chalcis sur certaines émissions⁴ datant du I^{er} siècle av. J.-C. L'attribution de notre émission à Chalcis se heurte néanmoins à plusieurs difficultés, l'emploi de ce monogramme n'étant jusqu'à présent pas attesté pour des monnaies d'époque impériale⁵. De plus, l'émission présentée ici diffère assez sensiblement des autres monnaies frappées par Chalcis sous Auguste⁶. Du point de vue iconographique, celles-ci portent en effet toutes, au revers, l'effigie d'Héra vêtue de son polos, sans qu'aucune n'arbore le portrait d'un second membre de la famille impériale. En ce qui concerne la métrologie, notre émission de 22 mm est plus lourde, avec ses 10.12 g de moyenne, que les monnaies augustéennes de Chalcis de diamètre similaire (21 mm), qui ne pèsent que 7.01 g. Enfin, le portrait d'Auguste ne ressemble en rien à celui des monnaies de Chalcis.

Néanmoins, il nous semble difficile d'interpréter d'une autre manière le monogramme XA. En l'absence d'ethnique, on voit en effet mal comment il pourrait s'agir du nom d'un magistrat. Considérer XA comme une abréviation pour CALCOUS semble également peu probable, étant donné que le chalque est une monnaie de très petit module⁷, ce qui n'est pas le cas ici.

Reste donc à voir dans XA l'abréviation d'un ethnique, à savoir celui de Chalcis. Cette interprétation est confortée par la distribution géographique des trouvailles (deux fois Erétrie, une fois la Thessalie). A défaut d'autres éléments à verser à ce dossier, c'est donc cette interprétation que nous retiendrons ici.

Dr Marguerite Spoerri Butcher
Ecole suisse d'archéologie en Grèce
Odos Skaramanga 4b
GR-104 33 Athènes
margueritespoerri@hotmail.com

4 O. Picard, *Chalcis et la confédération eubéenne. Etude de numismatique et d'histoire (IV^e-I^{er} siècle)* (Athènes 1979), pp. 117-8, n^o 88-90 (troisième série des émissions antérieures à l'époque impériale).

5 Voir le corpus dressé par O. Picard, *op. cit.*, pp. 118-137.

6 Pour les émissions de Chalcis frappées sous Auguste, voir dernièrement A. Burnett – M. Amandry – P.P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage*. Vol. 1: *From the Death of*

Caesar to the Death of Vitellius, 44 BC – AD 69 (London – Paris 1992), pp. 269-270, nos 1343-1348, dont le catalogue a été établi à partir du corpus de Picard.

7 Pour des monnaies de l'époque julio-claudienne désignées comme chalques par une inscription (CALCOUS), voir RPC I 4302 (Antioche, 13-14 mm, 2.42 g) ou 5406 (Antioche?, 13 mm, 1.62 g). Aucun exemple de ce type n'est en revanche connu pour la Grèce.

Herbert A. Cahn

28. Januar 1915–5. April 2002

Wir haben die traurige Pflicht, unsere Mitglieder vom Tod unseres Ehrenmitglieds Herbert Cahn zu informieren; er verstarb im April nach kurzer Krankheit im 87. Lebensjahr.

Dr. Cahn war stark mit der SNG verbunden, in der er sich besonders um die Publikationen hohe Verdienste erwarb.

Eine eingehende Würdigung wird im Band 81 der SNR Ende 2002 erscheinen.

Silvia Hurter

Errata pour Gazette numismatique suisse, mars 2002, cahier 205:

Korrigendum

En raison d'un problème informatique, les caractères grecs de l'article de M. Spoerri Butcher, «Une émission au nom d'Auguste et de Tibère attribuable à Chalcis», ont été mal transcrits. Ainsi, les descriptions des monnaies doivent être rétablies comme suit:

– monnaie N 99:

av: [—] – KAICAP; monogramme XA à droite.

rv: [TIB]ΕΠΙΟC – KAIC[AP];

– monnaie S-5474 du supplément I au RPC:

av: CEBACTOΣ – [];

rv: TIBEΠΙOΣ – [];

Plus loin dans le texte, ΣΕΒΑΣΤΟΣ doit être lu CEBACTOΣ et, en place de CALCOUS (p. 4 et note 7), il faut lire XΑΑΧΟΥΣ.

Par ailleurs, la note 1 aurait dû être formulée ainsi:

«Il s'agit des fouilles menées depuis 1964 par l'Ecole suisse d'archéologie en Grèce, grâce à l'autorisation du Ministère grec de la culture et de la 11^e Ephorie des antiquités d'Eubée, et avec l'appui financier du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Un inventaire des trouvailles monétaires d'époque romaine est en train d'être établi par la soussignée qui remercie le directeur de l'Ecole, P. Ducrey, et son secrétaire scientifique, S.G. Schmid, de lui avoir confié ce mandat.»